



Pour diffusion immédiate

Plan pour le retour à l'équilibre budgétaire à la Commission scolaire des Phares : un effort qui prendra quelques années

Le conseil des commissaires lors de l'ajournement du 7 novembre a demandé au MELS que son déficit pour 2011-2012 ne fasse pas l'objet d'un rééquilibrage pour 2012-2013 mais soit plutôt inscrit dans les efforts constants de réduction des dépenses administratives et que, si cela est possible sans affecter le service à l'élève, le retour à l'équilibre se fasse d'ici les trois prochaines années selon la proposition suivante :

Année	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cible (passer d'un déficit de ... à un déficit résiduel de ...)	1 115 000 \$ à 730 000\$ épongés par nos surplus accumulés	730 000\$ à 500 000\$ épongés par nos surplus accumulés	500 000\$ à 250 000\$ épongés par nos surplus accumulés	250 000\$ à l'équilibre budgétaire

Le 17 juin 2011, la Commission scolaire des Phares a adopté son budget 2011-2012 : ce budget affichait un déficit d'exercice de 1 115 816 \$. Le déficit d'exercice prévu pour 2011-2012 comportait une appropriation supérieure de 730 589 \$ à celle (385 227 \$) prévue au 30 juin 2010 par les règles budgétaires.

Une condition accompagnait cette autorisation : déposer au Ministère, pour le 31 octobre 2011, un plan précisant les mesures prises ou qu'elle entendait prendre pour rétablir l'équilibre budgétaire dès l'année 2012-2013. Aussi, lors de la réunion du conseil des commissaires du 7 novembre 2011, ceux-ci ont adopté les éléments suivants.

Un plan qui comporte trois pistes d'action:

- analyse des indicateurs de gestion afin de détecter les marges de manœuvre pouvant être dégagées;
- convergence de certains services inter-commissions scolaires afin d'accentuer l'optimisation et éventuellement réduire l'appareil administratif et;
- inventaire complet des actions posées quotidiennement, hebdomadairement, mensuellement, trimestriellement ou annuellement par les services de la CSDP afin de déterminer l'optimisation ou la rationalisation pouvant être incluses dans le plan proposé.

Des indicateurs de gestion – extraits des données 2008-2009 du MELS – montrent que la CSDP a investi massivement dans les services directs à l'élève, plus qu'ailleurs en région, plus que pour des CS de tailles semblables et plus que le réseau. Pour y arriver, la taille de son appareil administratif a été réduite ce qui aide à comprendre que ses frais d'administration aient été évalués à 3% par le Vérificateur Général du Québec.



Un engagement au fil des prochains mois de procéder à l'examen de la convergence de certains services inter-commissions scolaires et à l'examen de l'inventaire des services en vue de déterminer l'optimisation ou la rationalisation de la structure de la CS a également été pris.

Des propositions afin de combiner des opérations de la commission scolaire avec celles de commissions scolaires voisines sont aussi envisagées. Ces pourparlers nécessitent du temps et des analyses structurelles pointues. Les économies qui en résulteront s'étaleront sur des années. Déjà d'autres partenariats (e.g. municipaux) sont en réflexion.

L'inventaire des opérations réalisées dans les services du centre administratif de la CSDP est en marche. Au dire de M. Raymond Tudeau, président de la commission scolaire « Une fois cet inventaire complété (et en date du 31 octobre, nous finalisons cette démarche), nous procéderons à une analyse de chacune de ces opérations en utilisant une grille d'analyse. Cette analyse se fera conjointement avec le conseil des commissaires et l'administration. Les éléments jugés non-indispensables ne seront plus réalisés; les éléments constituant un service bonifié dépassant les attentes d'un service de qualité seront analysés individuellement et soupesés pour déterminer leur poursuite ou non ».

-30-

Source : Raymond Tudeau, président du conseil des commissaires
Commission scolaire des Phares



www.desforcesquisadditionnent.ca